

## **DELIBERATION DD2025\_036**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 mars 2025

**LE 27 mars 2025**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	57
Votants	73
Pouvoirs	16

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBELLS, M. GEORGIADDES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. LACOUR-COULON

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX  
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme LUMELLO  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme REYS donne pouvoir à Mme DOAT  
M. PERIER donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme RENAUD donne pouvoir à M. SERRE

## MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** la communauté d'Agglomération LE GRAND PERIGUEUX a acté, par délibération du 28 avril 2016 la construction de 4 gymnases sur son territoire, sur les communes de :

- Mensignac
- Saint-Pierre-de-Chignac
- Agonac
- Sarliac-sur-l'Isle (anciennement prévu sur la commune de Antonne-et-Trigonant)

**Que** dans le cadre des opérations de construction de gymnases, la délibération initiale en date du 28 avril 2016 précisait que **l'agglomération remettrait aux communes les équipements réalisés**. En effet, les communes sont mieux à même de gérer les équipements de proximité que sont les gymnases et sont dotés des services compétents.

**Qu'à** cette fin, l'intérêt communautaire a déjà été modifié afin d'en sortir les 3 premiers gymnases.

**Considérant que** le gymnase de SARLIAC-SUR-L'ISLE a été réceptionné en février 2025.



**Qu'il** convient ainsi de modifier l'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs afin d'en retirer le gymnase de SARLIAC-SUR-L'ISLE.

**Que** comme pour les autres gymnases, la remise du gymnase de SARLIAC-SUR-L'ISLE à la commune s'accompagnera de la signature d'une convention entre la commune siège et les communes utilisatrices. Cette dernière prévoira les modalités d'utilisation de cet équipement par les clubs sportifs et les clés de répartition financière des charges de fonctionnement.

**Que** le Grand Périgueux est signataire de cette convention et s'engage à participer, par fonds de concours, au financement des gros travaux de réparation qui pourraient survenir, à concurrence de 50% et sur accord préalable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de modifier l'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs dans les conditions définies ci-dessus et d'en retirer le Gymnase de SARLIAC-SUR-L'ISLE ;
- Autorise le Président à signer la convention de gestion avec les communes.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 15/04/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/04/2025	Périgueux, le 15/04/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 